

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 SEPTEMBRE 2016****Numéro**

DEL 2016.09.28/155

Thème : SPORTS 4**Objet :** TARIFS SKI JEUNES
SAISON 2016/2017.**Convocation****Date :** 21/09/2016**Affichage :** 21/09/2016**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 27**Nombre de
suffrages
exprimés :**

32

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

Considérant l'objectif d'intérêt général que présente le développement de la pratique du ski par les jeunes, notamment sur le plan de la santé, de la socialisation et de l'équilibre psychologique, Considérant d'autre part l'insertion sociale et préprofessionnelle que permet cette pratique compte-tenu du poids économique du ski alpin dans l'économie du territoire,

Il est opportun de mettre en place une politique tarifaire des remontées mécaniques permettant d'atteindre ces objectifs d'intérêt général.

Dans le cadre de l'harmonisation des conditions tarifaires entre les communes du Prorel et les communes de Serre Chevalier, afin de dynamiser la pratique du ski alpin auprès des enfants et des adolescents, les jeunes de moins de 20 ans au 1er Janvier 2017, scolarisés et habitant dans l'une de ces trois communes, bénéficient du forfait annuel au tarif de :

- 41 euros

Il est par ailleurs rappelé que les jeunes étudiants briançonnais âgés de 20 à 25 ans (avoir moins de 25 ans au 1er janvier 2017) bénéficient quant à eux de tarifs attractifs, à savoir :

- 155 euros pour le Forfait « Olympique Jeunes » Saison Serre Chevalier (valable les Mercredis, Samedis et Dimanches)
- 358 euros pour le forfait « Carte Jeunes » Saison Serre Chevalier

De même, les cas particuliers qui suivent bénéficient de cette mesure :

- Les jeunes accueillis par les maisons à caractère sanitaire situées sur le territoire de la commune de Briançon.
- Les apprentis sur production d'un certificat de scolarité.
- Les enfants de couples divorcés ou séparés, venant en vacances à Briançon chez leur parent au premier degré habitant lui-même Briançon.
- Les élèves ou étudiants poursuivant leurs études à l'extérieur de Briançon, dès lors que la filière dans laquelle ils étudient n'existe pas à Briançon.
- les élèves étrangers scolarisés à Briançon accueillis dans le cadre de programme d'échanges internationaux d'une durée de plus d'un mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte du prix de vente du Forfait Saison Serre Chevalier au prix unitaire de 41 € pour les jeunes répondants aux conditions énumérées ci-dessus,
- De prendre acte des tarifs des Forfaits Saison Serre Chevalier : « Olympique Jeunes » à 155 €, permettant de skier tous les Mercredis, Samedis et Dimanches de la saison d'hiver et « Carte Jeunes » à 358 €, pour les jeunes répondant aux conditions énumérées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0


ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **06 OCT. 2016**
TRANSMIS LE **06 OCT. 2016**
NOTIFIÉ LE **06 OCT. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE BRIANÇON' and a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the right.